**Cadre de réponse valant mémoire technique**

**Le candidat devra compléter le présent cadre de réponse**.

Les informations données par le candidat permettront d’établir la notation des critères et sous-critères techniques définis dans le règlement de consultation.

Le candidat conserve la possibilité de compléter ce cadre réponse par la fourniture d’annexes complémentaires. En ce cas, il indiquera dans le présent cadre de réponse la numérotation du document associé en complément.

**1. Réponse fonctionnelle et technique au besoin en lien avec les prestations prévues au CCTP**

Le candidat présente notamment :

a. Les fonctionnalités proposées en lien avec les besoins de la PUI

b. L’ergonomie des stockeurs,

c. L’Interface et le module de pilotage,

d. Le plan d’implantation,

e. La gestion du mode dégradé,

f. La méthodologie d’intervention détaillée comprenant notamment :

- Mode opératoire pour l’installation et la mise en service des stockeurs,

- Une note sur la compréhension du contexte hospitalier (organisation en site occupé, continuité des services, mesures pour limiter les nuisances sonores, mesures de sécurité et d’hygiène, livraison des matériels et matériaux, etc.),

g. Les caractéristiques techniques des produits et équipements proposés :

- Vitesse de rotation et/ou de déplacement, décibel, dimensions des stockeurs, poids des stockeurs, capacité de stockage, consommations énergétiques, poids maximal que peut supporter chaque stockeur

h. La compatibilité des stockeurs avec les systèmes informatiques en place au CHU Amiens Picardie

…

**2. Modalités de gestion du service après-vente et des maintenances associées**

Le candidat présente les modalités de gestion du service après-vente et des maintenances associées, en lien avec le CCTP et notamment l’article 5.

**3. Planning d’exécution avec phasage détaillé des prestations**

Le candidat présente le planning d’exécution prévisionnel avec phasage détaillé des prestations.

**4. Développement durable**

Le candidat présente :

a. Le cycle de vie des appareils, comprenant notamment le lieu de fabrication, les matériaux utilisés etc.

b. La politique de gestion des déchets en lien avec les prestations d’installation des appareils, avec notamment la prévention de la production des déchets et leur orientation vers des filières de valorisation

c. La politique RSE